

Conseil Municipal**Séance du 29 Mai 2015
Convocation du 19 Mai 2015****Ordre du jour**

- Création de deux emplois saisonniers
- Acquisition de terrain
- Amélioration de la voirie communale – Programme 2015
- Bail de location du logement sis au 1er étage du 73 rue du Général de Gaulle
- Changement de suppléant pour la régie du marché hebdomadaire
- Changement de l'emplacement du monument aux morts
- Pays d'Othe Multisports : Demande de subvention supplémentaire au titre de la journée LA NORDIC
- Questions diverses à l'ordre du jour

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni le 29 Mai 2015 à 20 h 30 sous la présidence de Monsieur Patrick HARPER, Maire.

Assistaient à la séance : M. Jean-Louis BONNET, Mme Annick GRELLAT-MAZIER, M. Philippe LANDUREAU, Mmes Catherine BOLLÉA, Marie-Laure LEFEBURE, MM. Dominique BALLU, Rodolphe LAMBERT, Mmes Marie CORNUAT, Catherine LEFILS, Valérie CHATELAIN, M. Patrice LUTZ.

Absents représentés : M. Guy JACQUINOT représenté par Jean-Louis BONNET, M. Jean LESPINE représenté par Patrick HARPER et M. Philippe LAGOGUÉ représenté par Annick GRELLAT-MAZIER.

Mme Catherine LEFILS a été élue secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la précédente séance est adopté à l'unanimité.

❖ **Personnel communal : Création de deux postes d'adjoints techniques territoriaux contractuels pour accroissement saisonnier d'activité - Délibération 2015 n°035 - Classification 4.2 Personnel Contractuel**

L'autorité territoriale explique au conseil que :

VU la loi 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes et de leurs établissements publics,

VU la loi 84-53 du 26 Janvier 1984 modifiée, et en particulier l'article 3 2°,

VU l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 en vertu duquel les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement ; et que celui-ci doit mentionner sur quel(s) grade(s) il habilite l'autorité à recruter,

VU le décret n° 88-145 du 15/02/1988 modifié, relatif au statut des agents non titulaires de la FPT,

CONSIDERANT qu'en raison du surcroît de travail conséquent aux espaces verts en période estivale, et des remplacements pour congés annuels des agents titulaires, il y a lieu, de créer DEUX emplois saisonniers d'Adjoints Techniques Territoriaux contractuels à temps complet.

Le conseil municipal, à l'unanimité,

- Décide de créer DEUX emplois saisonniers : 1 en Juillet et 1 en Août 2015,

- Précise que la durée hebdomadaire de l'emploi sera de 35 heures/semaine,
- Dit que les personnes recrutées seront rémunérées au 1er échelon du grade d'Adjoint Technique Territorial,
- Habilité l'autorité à recruter deux agents contractuels pour pourvoir ces emplois.

❖ **Acquisition de terrain - Délibération 2015 n°036 – Classification 3.1 Acquisition**

Le Maire informe le conseil municipal que les Consorts CHARRUET acceptent de vendre à la Commune de CERISIERS, la parcelle cadastrée section ZD n° 418 d'une contenance de 4 240 m2 pour la somme de 2 500 €.

Cette parcelle se situe lieudit « Vignes de Rome » entre deux parcelles appartenant déjà à la Commune de Cerisiers.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- accepte cette acquisition
- dit que les frais notariés seront à la charge de la Commune
- donne tous pouvoirs au Maire pour signer l'acte de mutation qui sera dressé par Maître Clotilde TATAT de SENS.

Le Maire informe le Conseil Municipal que deux autres terrains dépendants de la succession FILLEAU, seraient susceptibles d'intéresser la Commune. Il va prendre contact avec le Notaire chargé de la succession pour faire une offre. Le Conseil Municipal donne un accord de principe.

❖ **Amélioration de la voie communale – Programme 2015 - Délibération 2015 n°037 - Classification 8.3 Voirie**

Dans le cadre du programme 2015 d'amélioration de la voirie communale sur la route du Fays et aux Hameau des Pillus, plusieurs devis sont parvenus en Mairie.

| Entreprises | Montant des travaux HT |
|-------------|------------------------|
| COLAS | 11 865,35 € |
| EUROVIA | 12 480,11 € |

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, DECIDE de retenir la proposition de l'entreprise COLAS

Le Maire est autorisé à signer le devis si une subvention peut nous être accordée par le Conseil Départemental de l'Yonne.

❖ **Bail de location du logement sis au 1er étage du 73 rue du Général de Gaulle - Délibération 2015 n° 038 Classification 3.3 Locations**

Le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la locataire du logement sis au 1er étage du 73 Rue du Général de Gaulle a dénoncé son contrat de location à compter du 1er Mars 2015 et qu'il convient d'établir un nouveau bail de location pour ce logement.

Il propose un loyer mensuel de 550 € + 80 € de provision pour charges, comprenant l'électricité des communs, le chauffage central et la production d'eau chaude.

A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte cette proposition et autorise le Maire à signer le bail qui sera dressé par Maître Clotilde TATAT de SENS.

❖ **Changement de suppléant pour la régie du marché hebdomadaire**

Le Maire informe le Conseil Municipal, qu'il a été décidé de nommer Madame Laura SCHOONBAERT, domiciliée 11 rue du Sacq à RIGNY LE FERRON 10160, en remplacement de Monsieur CENIZO Patrick, pour la suppléance de la Régie de recettes pour l'encaissement des produits du droit de place pour le marché hebdomadaire.

❖ **Déplacement du monument aux Morts - Délibération 2015 n°039 – Classification 7.1 Décisions budgétaires**

Considérant l'emplacement non adéquat du monument aux morts situé près de la route principale traversant la Commune, et de la circulation devenue dangereuse lors des différentes commémorations,

Une réflexion a été lancée afin de mieux cerner l'endroit le plus approprié pour le déplacement du monument.

Ce déplacement, à proximité de l'Ecole, en plus de permettre la mise en valeur du monument aux morts, permettra de le rendre plus accessible lors des cérémonies commémoratives.

A la majorité, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, accepte cette proposition et autorise le Maire à effectuer toutes les démarches afférentes aux demandes de subventions qui pourraient aider la Commune à financer cette opération.

❖ **Soutien à l'Association Pays d'Othe Multisports au titre de la journée NORDIC – Délibération 2015 n°040 - Classification 7.1 Décisions budgétaires**

Dans un courrier adressé à la Commune, Madame Chloé ROUANET, Responsable de l'Organisation pour Pays d'Othe Multisports, sollicite l'octroi d'une subvention communale exceptionnelle pour les aider à organiser la journée NORDIC à Cerisiers.

A l'unanimité, le Conseil Municipal de Cerisiers vote, à titre exceptionnel, une subvention de 100 €.

Cette somme sera prélevée du compte 6574 du Budget Primitif 2015.

❖ **Questions diverses à l'ordre du jour**

Le Maire informe le Conseil Municipal que la place de Taxi actuellement exploitée par Monsieur HENRY va être reprise par Monsieur CHRISTINI Olivier.

L'Union Sportive Foot de Cerisiers remercie la municipalité pour la subvention communale 2015.

Table des Délibérations

| | |
|--|---|
| ❖ Personnel communal : Création de deux postes d'adjoints techniques territoriaux contractuels pour accroissement saisonnier d'activité - Délibération 2015 n°035 - Classification 4.2 Personnel Contractuel | 1 |
| ❖ Acquisition de terrain - Délibération 2015 n°036 – Classification 3.1 Acquisition | 2 |
| ❖ Amélioration de la voie communale – Programme 2015 - Délibération 2015 n°037 - Classification 8.3 Voirie | 2 |
| ❖ Bail de location du logement sis au 1er étage du 73 rue du Général de Gaulle - Délibération 2015 n° 038 Classification 3.3 Locations | 2 |
| ❖ Déplacement du monument aux Morts - Délibération 2015 n°039 – Classification 7.1 Décisions budgétaires | 3 |

- ❖ Soutien à l'Association Pays d'Othe Multisports au titre de la journée
NORDIC – Délibération 2015 n°040 - Classification 7.1 Décisions
budgétaires

3

**Les présentes délibérations ont été rendues exécutoires
Après dépôt en Sous Préfecture et publication ou notification.**

Suivent les signatures :

HARPER Patrick

BONNET Jean-Louis

GRELLAT-MAZIER
Annick

JACQUINOT Guy Représenté

LANDUREAU
Philippe

BOLLÉA Catherine

LEFEBURE Marie-
Laure

BALLU Dominique

LESPINE Jean Représenté

LAMBERT Rodolphe

CORNUAT Marie

LAGOGUÉ Philippe Représenté

LEFILS Catherine

CHATELAIN Valérie

LUTZ Patrice